



REGLEMENT DU COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

- **1 Le cours d'éducation physique est obligatoire.** Il fait partie de la formation commune au même titre que le français et les mathématiques. Nous désirons réaliser avec toi un cours où chacun puisse développer ses capacités, prendre du plaisir à réaliser des performances et à vivre ensemble dans un climat détendu. Chacun doit pouvoir apporter dans ce cours les qualités qu'il possède. Même les champions doivent s'entraîner ! Sois fort(e) ! Ne plie pas à la première difficulté. Nous attendons donc de toi, une participation positive, dans la bonne humeur, pour réussir tous ensemble une année de plus.

- **2 Evaluation**

Dans l'intérêt de l'élève et de la classe, il est important de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. C'est pourquoi les exigences suivantes doivent être **connues de tous et approuvées par la signature des parents et de l'élève.**

Chaque cours d'éducation physique sera évalué suivant les critères ci-dessous :

- Tenue de sport **complète**
- Participation active et positive
- Respect des autres
- Bonus (dépassement de soi)

A cela s'ajoutent les tests réalisés pendant l'année. Il faut réussir 3 compétences sur 4 pour l'année scolaire.

L'accent est donc mis sur la participation active et positive.

Le respect des autres comprend les notions de fair-play, mais également le silence pendant les consignes données par le professeur, le respect de celles-ci pour garantir la sécurité et le bon déroulement des activités. Il implique également que seul l'usage du français est admis.

Tout élève absent à un cours d'éducation physique doit obligatoirement se présenter chez l'éducateur responsable des absences. Celui-ci notifiera dans le journal de classe si l'absence est motivée ou non (par les parents ou par certificat médical).

Il présentera spontanément son journal au cours suivant.

Une absence sans motif au cours suivant sera sanctionnée par un 0.



- **3 Tenue de sport**

Le T-shirt de l'école est obligatoire. Pour l'élève qui n'en dispose pas, le T-shirt peut être obtenu en passant commande auprès du professeur d'éducation physique et en payant 10 €.

En cas de perte, l'élève devra en acheter un deuxième au prix de 10 €.

Pour les garçons : T-shirt blanc de l'école, short uni bleu ou noir, chaussures de sport (Pas de semelles noires), chaussettes blanches.

rem : le training est autorisé uniquement pour les activités extérieures non couvertes (de novembre à avril)

Pour les filles : T-shirt blanc de l'école, short, cycliste ou collant uni bleu ou noir

Chaussures de sport (pas de semelles noires). Chaussettes blanches.

rem: le training est autorisé uniquement pour les activités extérieures non couvertes.

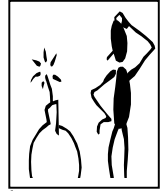
Aucun couvre-chef (casquette ou foulard) pendant le cours et pendant les déplacements.

• **4 Activités**

Les activités programmées sont parfois payantes.
Au squash, paiement **si absence non motivée**. L'accès et les déplacements sont donc payants et font partie des frais admis par le Ministère.
Les activités programmées entraînent parfois un déplacement et donc un retard lors du retour à l'école ou à la maison. Les élèves seront préalablement avertis.

• **5 Avertissements - Sanctions**

Les comportements négatifs répétés (au nombre de 3) seront sanctionnés par un travail ou une épreuve sportive de rattrapage signalée dans le bulletin des élèves.
Le «brossage» d'un cours sans motif valable entraîne automatiquement une sanction.
Ex. de comportements négatifs : retards sans justification/ chewing-gum/ oubli répété de la tenue de sport attitudes négatives volontaires/ disputes/ manque de fair-play/absence sans motif au cours de natation/ mauvais usage ou perte du matériel/ attitudes déplaisantes ou peu discrètes lors des déplacements...
Des comportements négatifs répétés ou excessifs entraînent bien évidemment des sanctions plus graves (l'exclusion du cours ...)
Toute perte ou dégradation du matériel emprunté par un élève sera facturée à celui-ci.



• **6 Exemptions**

Le mot des parents, signé et daté, pour **une** exemption exceptionnelle, est **obligatoire**.
Nous demandons aux parents de ne pas en abuser.
Le cours d'éducation physique est utile et nécessaire à l'équilibre de leurs enfants.
L'élève dispensé valablement reçoit un article à lire, à résumer soit sur place, et à rendre à la fin du cours, personnellement au professeur d'éducation physique ou au cours suivant au plus tard. Ce travail sera évalué.
L'élève qui ne peut être présent à un cours pour une raison indépendante de sa volonté est prié d'en **avertir lui-même le professeur avant** le cours, sauf cas de force majeure.
Un certificat médical est obligatoire pour une absence supérieure à un cours.
L'élève recevra dans ce cas un travail, si l'absence prévue est longue et si son état de santé le lui permet.
Le certificat médical doit être remis à l'éducateur le plus vite possible, c'est-à-dire le lendemain ou au cours suivant.

• **7 Accidents**

Tout accident survenu au cours doit être signalé **immédiatement** au professeur et au secrétariat pour respecter les délais exigés par l'assurance.

✂-----

(à remettre au professeur d'éducation physique)

Je m'engage à respecter le règlement du cours d'éducation physique dont j'ai pris connaissance.

Signature de l'élève

--

Nous avons pris connaissance du règlement du cours d'éducation physique et des engagements de notre enfant et l'encourageons vivement à bien travailler pour les respecter.

Signatures des parents

--	--

<i>Classe:</i>	<i>NOM:</i>	<i>Prénom:</i>
----------------	-------------	----------------